

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projets de préservation et de valorisation de la biodiversité en espaces naturels.

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Votre collectivité est propriétaire de terrains naturels ? Vous souhaitez en préserver la biodiversité ? Vous souhaitez aménager cet espace pour le rendre accessible aux habitants ? Vous ne savez pas quelles démarches effectuer pour réaliser votre projet y compris en termes d'autorisations réglementaires ?

Description des prestations proposées

- Conseil et sensibilisation à la préservation de la biodiversité.
- Aide à la décision en matière d'acquisition et de gestion de sites naturels pour la préservation des paysages et de la biodiversité.
- Aide au montage de dossiers d'appels à projets liés à la biodiversité, à la gestion et à l'aménagement d'espaces naturels.
- Appui à l'élaboration de modèles de dossiers de consultation d'entreprises avec propositions d'outils techniques et retours d'expériences et accompagnement dans la recherche de financements.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Premier entretien téléphonique suivi d'un rendez-vous sur site.
- Mise à disposition de documents ressources et première analyse du cadre réglementaire du projet.
- Information sur les thématiques d'aménagements envisageables et pistes d'aménagements.
- Identification des partenaires et subventions mobilisables.
- Mise en relation avec des collectivités ayant déjà réalisé ce type d'aménagement .
- Rédaction d'une note de restitution.

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Réalisation d'un diagnostic avec formalisation de recommandations.
- Analyse sur l'opportunité du projet.
- Mise en relation avec des porteurs de projets similaires.
- Relecture ou rédaction du cahier des charges pour recrutement d'un prestataire en vue de la réalisation d'une étude préalable (AMO).
- Accompagnement dans l'analyse des offres reçues.

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Accompagnement au suivi de l'étude - participation aux réunions organisées par l'AMO.
- Accompagnement dans le recherche de financements mobilisables.
- Relecture du cahier des charges pour recrutement de la maîtrise d'œuvre.
- Conseils et préconisations sur programme, plans et équipements.
- Conseils sur le montage financier.
- Participation aux réunions de suivi du projet jusqu'à sa réalisation.

PRÉSERVATION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ EN ESPACES NATURELS



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements.
- Niveau 1 : accompagnement gratuit.
- Niveaux 2 et 3 : accompagnement gratuit réservé aux lauréats de l'appel à projets du Département « Biodiversité Manche ».

LES GUIDES DE RÉFÉRENCES

- Règlement de l'appel à projets « Biodiversité Manche » (sur demande auprès du service).

CONTACT

Direction de gestion de l'espace et des ressources naturelles
Service du patrimoine et de la gestion des milieux naturels
02 33 05 97 89 ou [formulaire de contact](#)